

PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Sont présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BOUZID Patricia

Secrétaire de séance : SOLIER Richard

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR : AUTORISATION VENTE LOT 5

Monsieur le Maire indique que le lot n°5 du lotissement « le Clos de Caufour », d'une superficie de 821 m², a trouvé acquéreur. Il s'agit de M. LUNARDI domicilié à Boussac.

Afin de pouvoir lancer les démarches, le conseil municipal doit autoriser cette vente.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE FINANCIÈRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et que la nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et EPCI en remplacement de la nomenclature M14.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés par le M14, soit, pour la commune, son budget principal et ses budgets annexes (budget annexe du lotissement « l'Eminade » et budget annexe du lotissement « le Clos de Caufour »).

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Compte tenu de ce contexte réglementaire, Monsieur le Maire propose aux élus d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 abrégée (dédiée aux communes de moins de 3.500 habitants), pour le budget principal et les budgets annexes, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le conseil valide cette proposition.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une proposition du SIEDA concernant des économies sur les factures d'énergie par le biais de l'extinction de l'éclairage public. Il indique que la commission urbanisme s'est réunie le 5 octobre afin de décider si la commune doit ou pas procéder à l'extinction et dans quels secteurs car tous les secteurs ne sont pas équipés de la même manière et donc tous ne peuvent être coupés. Monsieur BLANC Stéphane donne le compte rendu de la commission. L'éclairage public représente la moitié du montant de la facture énergétique. Le SIEDA a retenu 10 secteurs susceptibles de bénéficier de cette extinction. Les villages de Drulhe, La Carmélie et Grandsagnes ne sont pas concernés pour l'instant car n'ont pas de coffret de commande spécifique. Le SIEDA a émis 3 hypothèses d'extinction. La commission propose de retenir la 3^{ème} qui consisterait à éteindre de 23h à 6h00 du matin et pas d'allumage le matin l'été du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, ce qui permettrait de réaliser une économie de 50 % sur la partie éclairage (allumage pour les dates exceptionnelles à définir). La commission a émis le souhait de poursuivre l'étude avec le SIEDA afin de connaître le coût pour la commune et les économies réellement faites. Le Conseil valide cette sollicitation qui ne l'engage pas. Lors du prochain conseil, le SIEDA aura adressé à la commune les chiffres définitifs.

Dans un second temps, monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux d'intervenir sur les éclairages, changer les têtes pour les passer en LED, ce qui nécessiterait beaucoup moins d'entretien.

CESSION D'UN BIEN

Monsieur Le Maire expose que la commune possède une remorque qui n'est plus utilisable par la collectivité en matière de normes et de sécurité. Une nouvelle remorque a été acquise cette année afin d'avoir du matériel conforme. M. GAYRARD Ludovic est acquéreur de la remorque. Monsieur le Maire propose le prix de 700 € TTC. Il demande au conseil de délibérer sur cette vente et la sortie de l'actif de cette remorque.

ASSAINISSEMENT : VIDANGE DES LAGUNES DE BOUSSAC

Monsieur le maire indique que les travaux ont pu avoir lieu dans de bonnes conditions météorologiques. L'entreprise a donc pu transférer les boues des bassins 2 et 3 dans le 1^{er} bassin pour hygiénisation d'un an.

Il indique de plus que Monsieur MOUYSET Fabien a pu également effectuer les travaux de nettoyage de la rigole, qui avait subi des dégâts lors de l'orage du 14 août 2022.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'étude pour la valorisation agricole des boues issues des trois bassins de la station d'épuration de Boussac. Des aides financières peuvent être sollicitées pour le financement du plan d'épandage auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

HANGAR COMMUNAL

Monsieur SOLIER Richard indique qu'une réunion de préparation du chantier a eu lieu avec les différents artisans le 19 septembre. Il a été convenu avec l'architecte d'effectuer le bornage de la parcelle afin que les limites séparatives avec les propriétaires voisins soient les plus claires possibles.

ECOLE – SIVOS PAYS SEGALI

La réunion de rentrée a eu lieu le 19 septembre à la salle des fêtes.
Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 18 octobre à 20h30 à la mairie et non à l'école compte tenu du contexte sanitaire et des cas de COVID déclarés à l'école.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

Le prochain conseil de communauté a lieu le 11 octobre.
Des travaux de voirie complémentaires ont été sollicités et ont été effectués en partie fin septembre.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION ESPACES VERTS

La commission a fait le point sur les choses à améliorer au niveau espaces verts, notamment en termes de sécurité au niveau du parcours de santé et des équipements du stade. La signalétique est à revoir. Des devis doivent être demandés au CAT de Ceignac pour le panneau indiquant le début du parcours de santé. Des tables de pique-nique sont aussi à remplacer.

Voir pour créer un espace propreté au stade avec un container verre réglementaire et un bac jaune et noir.

Il convient d'envisager l'acquisition d'un desherbeur thermique car la commune se doit d'appliquer le zérophyto.

Il faut de nouveau entretenir le pont de l'Issanchou car le lierre est ressorti.

COMMISSION ANIMATIONS.

L'animation de Noël aura lieu le 10 décembre. Plusieurs animations pourraient être mises en place avec l'association des chemins, fanfare, balades en calèche, jeux... il est demandé aux conseillers de faire des gâteaux pour la collation du goûter comme l'année dernière

Une réunion avec la commission solidarité et les associations communales sera organisée le 21 octobre 2022 afin d'échanger sur les animations possibles et de faire un point sur les manifestations du 3 et du 10 décembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

DATE DES FUTURES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission communication -- informations : 12 octobre

Commission voirie : le 17 octobre

Commission sport : le 19 octobre

Commission animations et solidarité : le 21 octobre

Monsieur le Maire indique que le 15 novembre Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental et ancien député, sera présent sur le canton pour une visite. Les détails seront donnés ultérieurement.

Signature du Maire
M. CARRIERE François



Signature du secrétaire de séance :
Monsieur SOLIER Richard

A handwritten signature in black ink, appearing to be "SOLIER", written in a cursive style.